



**Concours externe sur titres permettant l'accès au grade d'assistant médico-administratif de la fonction publique hospitalière – branche secrétariat médical**

**DECISION N° 192/2024 PORTANT MODIFICATION DE LA DECISION N° 185/2024 FIXANT LES DATES DU CONCOURS D'ASSISTANT MEDICO-ADMINISTRATIF**

- Vu l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique ayant trait aux attributions du Directeur ;
- Vu le Code général de la Fonction Publique et notamment les articles relatifs à la Fonction Publique Hospitalière ,
- Vu le Décret 2011-660 modifié du 14 juin 2011 portant statut particulier des personnels administratifs de catégorie B de la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret 2011-661 modifié du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret n° 2016-645 du 19 mai 2016 relatif au classement indiciaire applicable à certains corps de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;
- Vu l'Arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des assistants médico-administratifs de la fonction publique hospitalière ;
- Considérant la décision n°114/2024 portant ouverture d'un concours externe sur titres permettant l'accès au grade d'assistant médico-administratif de la fonction publique hospitalière – branche secrétariat médical, publiée en date du 8 juillet 2024 ;
- Considérant la décision n°173/2024 fixant la liste des candidats autorisés à prendre part au concours externe sur titres permettant l'accès au grade d'assistant médico-administratif de la fonction publique hospitalière – branche secrétariat médical, publiée en date du 17 septembre 2024 ;
- Considérant la décision n°185/2024 fixant les dates du concours externe sur titres permettant l'accès au grade d'assistant médico-administratif de la fonction publique hospitalière – branche secrétariat médical, publiée en date du 30 septembre 2024 ;
- Considérant la décision n°187/2024 fixant la composition du concours externe sur titres permettant l'accès au grade d'assistant médico-administratif de la fonction publique hospitalière – branche secrétariat médical, publiée en date du 30 septembre 2024 ;

**Le directeur du Centre Hospitalier des Pyrénées,**

**DECIDE**

**Article 1 :** Un concours externe sur titres est ouvert au Centre Hospitalier des Pyrénées de PAU afin de pourvoir 3 postes d'assistant médico-administratif dans la branche « secrétariat médical ».

**Article 2 :** La décision n°185/2024 fixant les dates du concours d'assistant médico-administratif est ainsi modifiée :

- **Epreuve d'admissibilité : Jeudi 14 novembre 2024**
- **Epreuve d'admission : Jeudi 30 janvier 2025**

A PAU, le 7 octobre 2024

**Pour le directeur et par délégation,  
Le directeur des ressources humaines,**



**Olivier NAVASA**